



LE 14 NOVEMBRE 2019

CLUB PLUI - DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE

LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLUI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

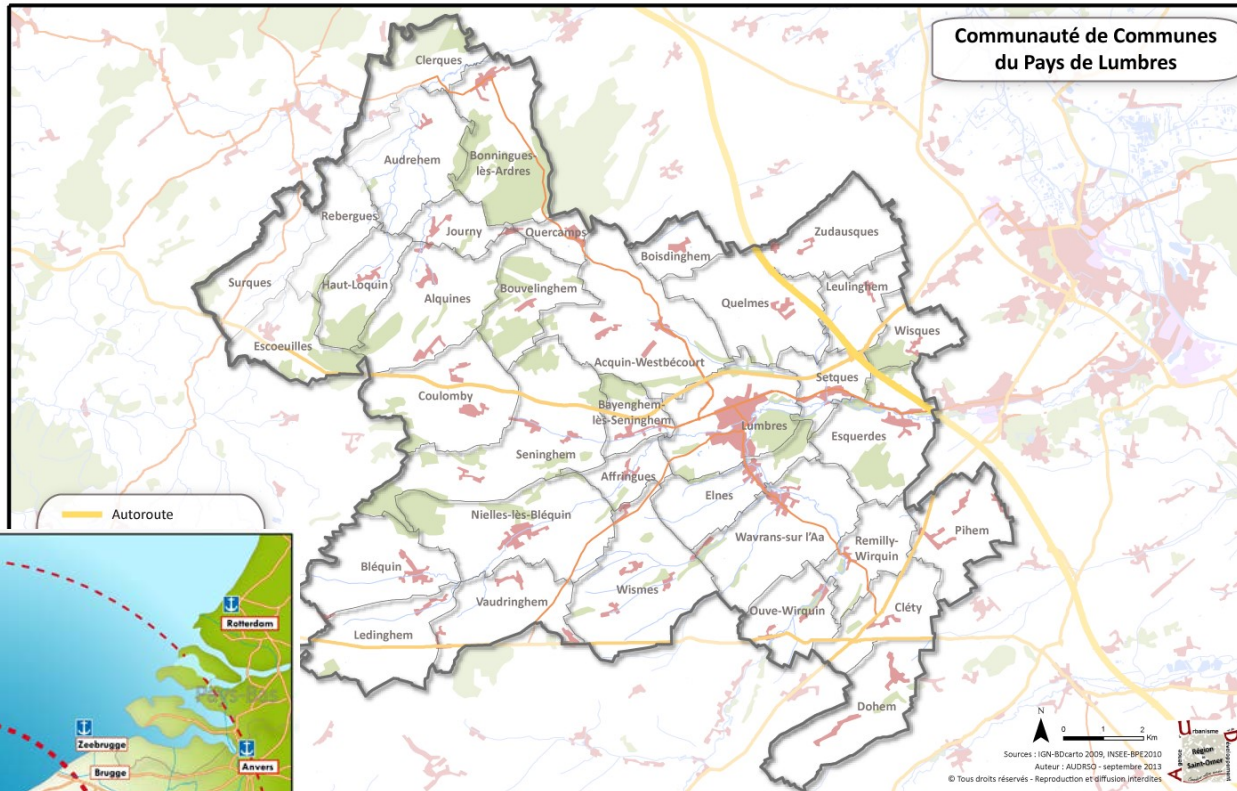
Rêver, oser, développer
#paysdesaintomer



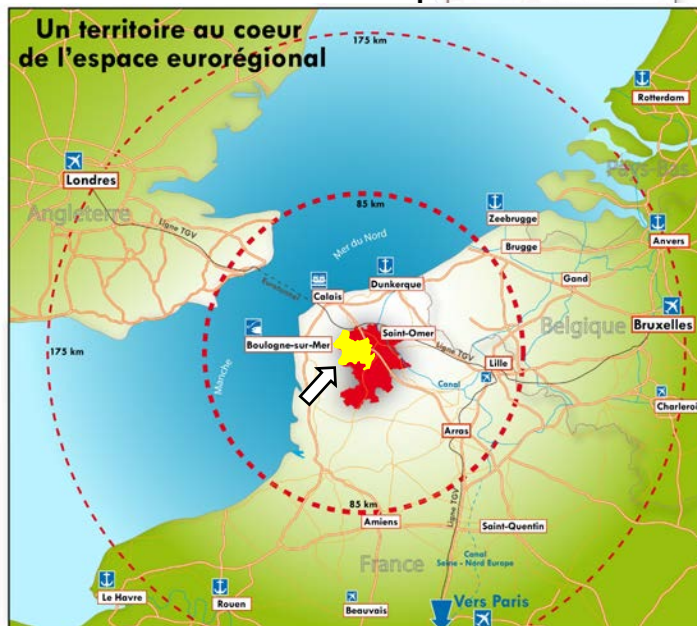
Présentation du territoire et du contexte général

.....

Présentation du territoire et du contexte général



- 36 communes
- 24 500 habitants (delta de 180 à 3 800 habts)
- Intégrée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Omer révision approuvée en Juin 2019
- Intégrée au périmètre du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Territoire à dominante agricole présentant de forts enjeux paysagers et environnementaux
- Avant le PLUI : 10 PLU/5 CC/3 POS/18 communes RNU





GRANDES DATES



4 années de travail partenarial

3 phases d'élaboration :

- Diagnostic
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Traduction réglementaire

• **12 février 2015** : prescription du PLUi et du RLPI et prise de compétence

• Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu au sein des communes de **juin à septembre 2017** et le **25/09/2017** en Conseil communautaire

- **12/11/2018** : 1^{er} arrêt de projets en Conseil communautaire
- **17/12/2018** : 2nd arrêt de projets suite à l'avis négatif de plusieurs communes

• Consultation des Personnes Publiques Associées qui disposaient d'un délai de 3 mois pour formuler leurs avis. Ces avis étaient joints au dossier d'enquête publique.

• Enquête publique conjointe du **23 avril 2019 à 08h30 au 29 mai 2019 à 19h**.

• **30 septembre 2019** : approbation du PLUi en Conseil communautaire

Méthode de concertation avec les habitants et acteurs

.....



Une démarche volontariste des élus de la CCPL

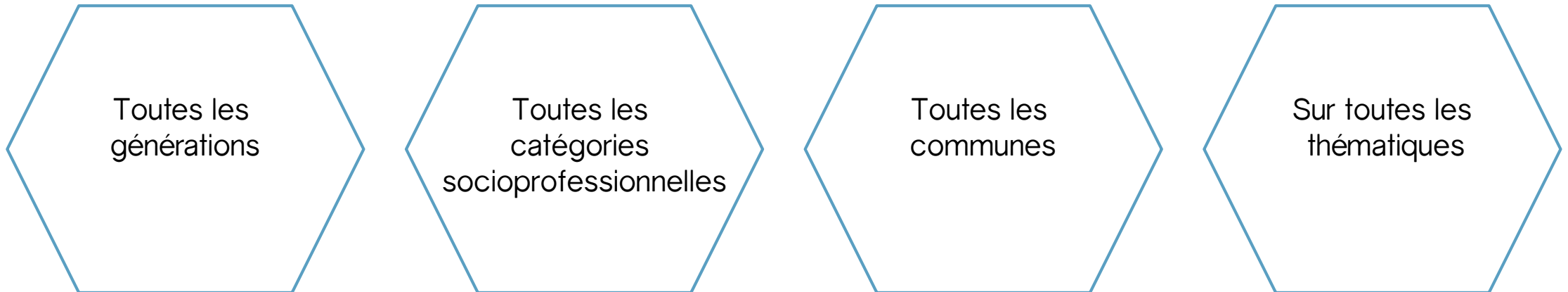
- Sur proposition de l'Agence d'urbanisme de Saint-Omer, une démarche de concertation résolument volontariste souhaitée par les élus du Pays de Lumbres pour aller largement au-delà de la seule concertation habituelle
- Volonté de co-construire le Territoire avec les personnes motivées et concernées de façon à la fois ludique et dynamique
- Une démarche exemplaire et innovante confiée à des spécialistes de l'animation et de la concertation citoyenne intitulés « ExtraCité », les urbanistes venant plutôt en appui à la démarche
- Un coût supplémentaire à ajouter au coût global de l'élaboration du PLUI : 90 000€ pour le dispositif participatif



Méthode de concertation avec les habitants

➔ Les objectifs de la concertation

↳ Construire le diagnostic et le projet du Pays de Lumbres avec :





Méthode de concertation avec les habitants

➔ Concertation tout au long de la procédure suivant 4 étapes



Diagnostic et enjeux



Projet de territoire



Traduction réglementaire et opérationnelle



Bilan / préparation de la mise en œuvre

Méthode de concertation avec les habitants

➔ Etape 0 : mobilisation

- Création d'outils de communication pédagogique
- Réunion de mobilisation des acteurs relais
- Travail de mobilisation terrain



Méthode de concertation avec les habitants

➔ Etape 1 : Partager le diagnostic Avril à Juillet 2016

- Grand jeu cartes postales anciennes
- Exposition grand public
 - Voyage dans le temps
 - Voyage dans l'espace (mapping)
 - Arbre à palabres
- Visites libres et séquences encadrées pour publics spécifiques :
 - Collège
 - Lycée
 - Mission locale
 - Entrepreneurs
 - Aînés



PHASE DIAGNOSTIC PARTAGÉ



Enquête en porte à porte et sur les marchés



En un siècle, le Pays de Lumbres a changé !
En bien ? En mal ?

À vous de le dire en **2 CLICS!**



Les **ateliers** participatifs de Mai



Présentation de la synthèse du diagnostic partagé aux élus du territoire.

Enrichir les données chiffrées par le **ressenti** des habitants

Avril 2016	Mai	...	Juillet
GRAND JEU PHOTO DIAGNOSTIC Du 1 ^{er} au 30 Avr.	ATELIERS PARTICIPATIFS 11, 12, 13 Mai de 12h à 20h		FORUM de RESTITUTION 7 Juillet 18h30

Méthode de concertation avec les habitants

➔ Etape 1 : Partager le diagnostic Avril à Juillet 2016

SEMAINE DU 09 AU 13 MAI : PHASE I DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

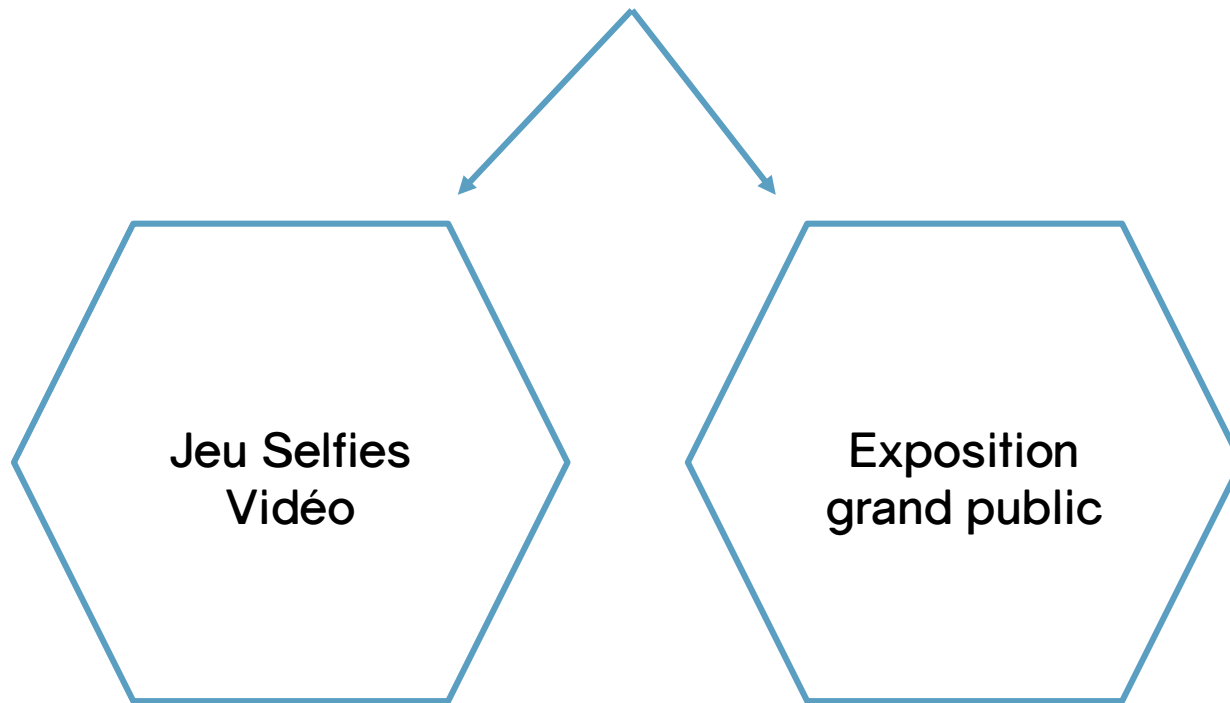
- Environ 350 personnes enquêtées sur le terrain
- Une soixantaine de contributions aux jeu des cartes postales anciennes
- Une trentaine de chefs d'entreprise aux petits déjeuners
- Plus de 90 collégiens et lycéens
- Une quinzaine d'ainés
- 22 jeunes de la mission locale et leurs animateurs
- Plus d'une centaine de personnes sont passées en visite libre

DES ATELIERS POURSUIVIS AU COLLÈGE : sur 3 jours, plus de 200 élèves



Méthode de concertation avec les habitants

Etape 2 : construire le projet de territoire D'octobre à décembre 2016



Retour en images sur les ateliers participatifs de Mai

DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ au PROJET DE TERRITOIRE

GRAND JEU VIDÉO/SELFIE
10 octobre au 18 novembre

ATELIERS CRÉATIFS
les 7, 8 et 9 décembre

LES ENJEUX À PRIORISER DU PROJET DE TERRITOIRE

À VOUS DE FIXER LES PRIORITÉS PARMIS CES ENJEUX, PAR VOS VIDÉOS OU EN PARTICIPANT AUX ATELIERS

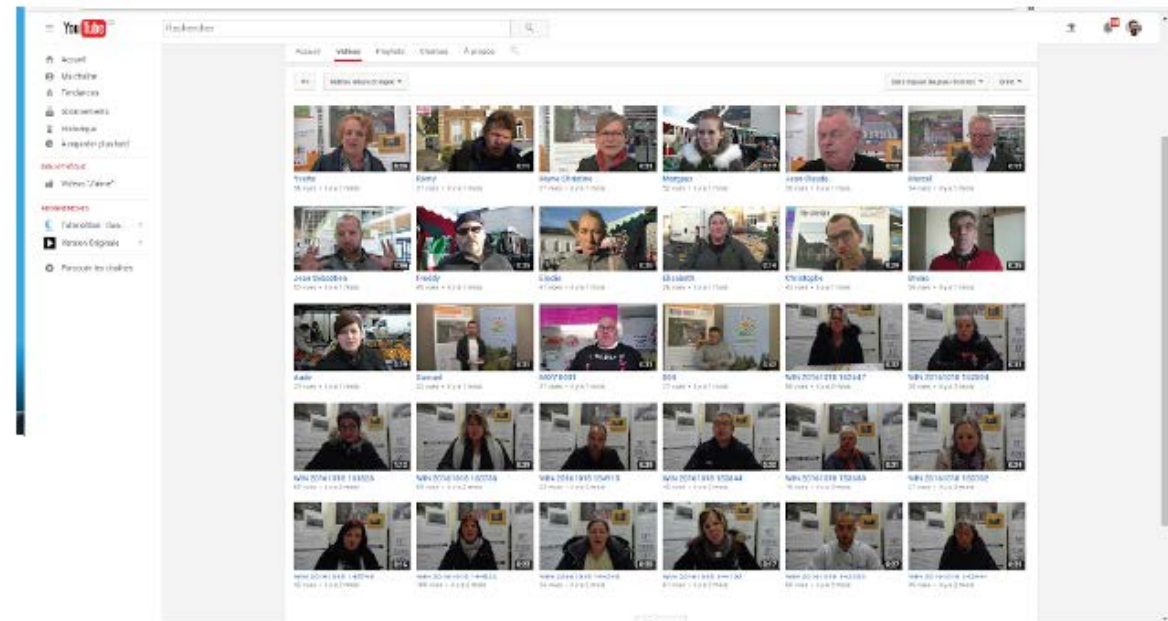
Méthode de concertation avec les habitants

➔ Etape 2 : construire le projet de territoire D'octobre à décembre 2016

Trentaine de vidéos commentaires des enjeux du PADD

<https://www.youtube.com/channel/UCMCzwOxt0BOV1aPURfjv6Xg>

Jeu Selfies
Vidéo



Capture d'écran de la chaîne Youtube de la CCPL

Méthode de concertation avec les habitants

➔ Etape 2 : construire le projet de territoire D'octobre à décembre 2016

Du 07 au 09 décembre 2016

- Ateliers spécifiques avec collège, entrepreneurs, aînés, Mission locale
- Créneaux libres
- Animation autour des enjeux du PADD
- Animation autour d'une projection verticale des cartes d'orientations du PADD
- Outils destinés à capter les avis et ressentis (livre d'or numérique, questionnaire d'évaluation)

Exposition
grand public

➔ Au total : **145 visiteurs** et
une trentaine de contributions au
livre d'or et au questionnaire



Méthode de concertation avec les habitants

➔ Etape 3 : D'un projet de territoire à un PLUI réglementaire - Janvier / Février 2018

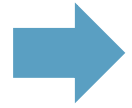
- Trois ateliers co-animés par Extra Cité, AUD, PNR et CCPL sur le zonage, les OAP "Aménagement" et "Trame Verte et Bleue« - Ouverts à tous sur le zonage
- Animations spécifiques avec le collège, la mission locale, Groupe aînés
- Invitation nominative en tête à tête des personnes ayant écrit à la CCPL
- Une réunion publique

➔ Au total : **plus 550 personnes** reçues en deux jours sur le volet réglementaire dont le zonage et **250 personnes supplémentaires** dans les semaines qui ont suivi





Méthode de concertation avec les habitants



Etape 3 : D'un projet de territoire à un PLUI réglementaire - Janvier / Février 2018





Etape 4 : Enquête publique et approbation - Avril à septembre 2019

➤ Enquête publique Avril-Mai 2019 :

291 observations ont été déposées, elles correspondent à 212 patronymes différents (95% de demandes personnelles) :

- 58 contributions adressées par courrier (19,9%) ;
- 49 contributions manuscrites sur les registres d'enquête (16,8%) ;
- 22 contributions adressées par courriel (7,6%) ;
- 162 contributions orales (55,7 %) ;

Quasiment aucune « nouvelle remarque », toutes les personnes avaient déjà été rencontrées lors de la démarche de concertation et les explications avaient déjà été données, beaucoup de personnes sont venues « vérifier pour être sûr » ce qui leur avait déjà présenté.

➤ Après modification du document : approbation du PLUI le 30 septembre 2019

1 recours à ce jour



Etape 5 : l'après PLUi pour la concertation

- Rapport final d'évaluation de la démarche inclus dans la mission du BE
- Souhait partagé de poursuivre la concertation avec les habitants après l'approbation du document
====> mise en place d'un comité permanent des habitants sur la mise en œuvre du PLUi et du Plan Climat Air Energie Territorial
en complément du conseil de développement (échelle SCoT)



Au total toutes étapes confondues : plus de 3 000 personnes ont été impliquées dans le dispositif, plus de 10 000 contributions citoyennes

Apports et enseignements

.....



Apports et enseignements

- La première phase de concertation a permis d'**enrichir le diagnostic** et de mettre en avant des **enjeux particuliers**
- La confrontation de ces éléments avec la hiérarchisation des enjeux faite par les élus a permis de **faire évoluer le scénario de développement**
- La deuxième phase de concertation a permis de **valider les axes du PADD** et de **soulever certaines actions à engager**
- La troisième phase de concertation a réellement permis **d'expliquer les raisons réglementaires et techniques des classements ou déclassements de parcelles** ; les contraintes ou opportunités environnementales existantes ; l'élaboration et le contenu des OAP
- De façon générale : permet de toucher des publics particuliers, de **faire se rencontrer** les élus et les citoyens autour d'un projet commun
- **Ambiance très positive** à chaque étape, permet de **faire baisser la pression sur les maires des communes**



Apports et enseignements

Cette démarche de concertation :

- Demande une réelle **volonté politique** = il a fallu expliquer et faire adhérer les élus à la démarche (craintes à lever)
- Demande un **investissement humain** important (équipes CCPL, bureau d'études, élus, AUD, acteurs relais) et des coûts financiers à anticiper
- Demande de bien **définir en amont** l'étendue et les attendus de la démarche pour que les habitants la comprennent et y adhèrent (idem pour les élus)
- Requiert une **stratégie de communication** adaptée (presse locale, importance des acteurs relais, réseaux sociaux, identité visuelle, vocabulaire adapté)
- Nécessite de caler les temps de concertation avec les **temps de travail avec les élus** pour un enrichissement mutuel



Reconnaissance de la démarche

- Trophée de la participation et de la concertation – Gazette des Communes
- Lauréat de l'appel à projet du Club PLUi – séminaire national le 28/11/17
- Publication par la Caisse des Dépôts / Territoire Conseil
- CCPL ambassadrice de la démarche pour le Ministère via le club PLUi
- Journée régionale DREAL PACA - PLUi en Provence-Alpes-Côte d'Azur le 23 juin 2017
- Journée régionale DREAL Occitanie
- Assises nationales de la concertation - Atelier du 07 mars 2018
- Club PLUi DREAL Centre

LE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES (PAS-DE-CALAIS)

Impliquer les habitants en
leur donnant envie de participer



La communauté de communes du Pays de Lumbres a intégré de nouvelles communes en 2014, suite à la dissolution d'EPCI voisins. Lors du lancement du PLUi, il est apparu indispensable aux élus d'associer les habitants, notamment dans ce contexte de nouvelle organisation territoriale. En parallèle, s'est posée la question de la sensibilisation des élus, puisque la moitié des communes n'avait pas, jusqu'alors, de documents

d'urbanisme. C'est bien par le biais de la concertation qu'élus et habitants se sont familiarisés avec le PLUi, sous l'impulsion de l'agence d'urbanisme, et ce, dès les premières phases d'élaboration du document; une révolution pour les acteurs locaux, qui n'avaient pour seule expérience qu'une consultation menée par l'agence d'urbanisme et la Région dans le cadre d'un débat public sur le numérique.

Sujet de la revitalisation urbaine dans le PLUI

.....



Affirmation de la démarche de redynamisation du Centre-Bourg

- Suite à la démarche de concertation du PLUI : création d'un comité des commerçants à l'échelle Intercommunale
- PLUI : Fin des nouvelles zones commerciales en périphérie et fin des capacités d'extension pour la zone existante - Pas de commerce dans les zones d'activités économiques
- PLUI : identification de pôles de proximité au sein des 12 bassins de vie avec une « prime » de 10% d'habitants et de logements en plus afin de conforter les commerces et services présents sur ces communes
- Mise en place d'un règlement local de publicité intercommunal pour une plus grande maîtrise de l'affichage des hypermarchés en zone urbaine et en dehors (comme pour l'urbanisme, instruction à la CCPL sous l'autorité du Maire)
- Dynamique partenariale de redynamisation du Centre-Bourg (Etat, Région, Département, Interco, Communes) : investissements sur la qualité des espaces publics (*grand place, liaisons douces, marché hebdomadaire...*) et sur les équipements et services (*Maison de services au public communautaire, équipements sportifs et de loisirs, office de tourisme « sport de nature »...*)
- Mise en place d'une stratégie de soutien au maintien et au développement du commerce de proximité :
 - apport en ingénierie et soutien financier des projets des commerçants/artisans de proximité,
 - développement d'une marque territoriale sur le sujet accompagné de moyens en communication
 - mise en œuvre d'une « place de marché numérique » à disposition des commerçants/artisans
 - mise en place de boutiques à l'essai ou éphémères
 -